Procès-verbal

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents tenue le mardi 18 mars 2025 à l'école Rose-des-Vents à 19 h

Présences :

Parents :	Personnel :	Public :	Autres :
Catherine Charbonneau *(abs.)* Yannick Marcotte Marie-Ève Olaïzola Clémence Rivard Hiller *(abs.)* Marie Audrey Savoie Josée Pesant *(substitut)* Isabelle Marleau *(substitut)*	Isabelle Masson *(abs.)* Martine Garceau Marie-Pier Charette Annie Garceau Anabèle Alarie Mélanie Samson (directrice) Roxanne Boulard (secrétaire)	Parent substitut :	Représentant de la communauté : Rachel Champagne

1. Ouverture de l'assemblée / Mot de bienvenue

En l'absence de Mme Charbonneau, Mme Olaïzola, vice-présidente, ouvre l'assemblée; il est 19 h 02.

2. Question du public

Personne n'est présent à titre de public et aucune question n'a été soumise au préalable.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du mardi 18 mars 2025

Mme Olaïzola en fait la lecture et aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par Mme Annie Garceau D'ADOPTER l'ordre de jour, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 019

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi 21 janvier 2025

Aucune modification n'est demandée quant au procès-verbal présenté.

Il est proposé par Mme Alarie D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du mardi 21 janvier 2025, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 020

Deux suivis sont ensuite abordés à ce point-ci, en lien avec la dernière rencontre du conseil d'établissement; soit les Super recycleurs, ainsi que les photos scolaires.

On indique que le projet des super recycleurs aura lieu le 27 mai prochain et l'information a été transmise aux parents via l'info-parents du mois de mars. Un rappel sera fait via celui du mois de mai.

La compagnie sélectionnée pour les photos scolaires 2025-2026 est *Mon petit passeport* et la date sélectionnée est le 28 octobre 2025, puisque c'était la première disponible après la rentrée scolaire 2025.

5. Définir les critères de sélection de la direction

Les documents avaient été transmis aux membres par courriel, au préalable.

Les membres en ayant déjà pris connaissance, échangent à ce sujet et décident de maintenir le statu quo pour l'année 2025-2026.

Il est proposé par Martine Garceau D'ADOPTER les critères de sélection de la direction pour l'année 2025-2026, tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 021

6. Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

Mme Samson lit la résolution à adopter (avec ou sans modifications) quant au sujet mentionné ci-avant et explique qu'il s'agit de principes directeurs à adopter avant d'établir ceux qui seront propres à l'école Rose-des-Vents, tout en respectant le cadre légal déterminé par la LIP (Loi sur l'Instruction Publique).

Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

Il est proposé par : M. Marcotte

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2025-2026.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 022

7. Approuver le temps alloué à la grille-matières 2025-2026 et PAI

Mme Samson explique en quoi consiste la grille-matières; soit la prévision du temps alloué, en minutes, par matière, pour la prochaine année scolaire.

Elle donne ensuite des précisions quant aux heures accordées à chaque matière, le choix d'une discipline artistique et mentionne que la grille présentée est statu quo face à celle mise en application cette année.

Il est proposé par Mme Alarie D'APPROUVER la grille-matières 2025-2026, telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 023

On suggère ensuite de reconduire la même formule pour le programme d'anglais intensif l'an prochain; soit 6 mois en académique avec deux étapes, d'une pondération de 40 % à la première et 60 % à la deuxième, ainsi que 4 mois en linguistique, avec deux étapes également, d'une pondération de 40 % à la première étape et 60 % à la deuxième étape.

Il est proposé par Mme Charette D'APPROUVER le modèle de projet d'anglais intensif présenté ci-avant.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 024

8. Approbation des contenus COSP

Mme Samson donne quelques exemples de ce que sont les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) et de quelle façon ils sont enseignés aux élèves.

On précise que ces contenus sont enseignés aux élèves du 3e cycle, à la troisième étape et sont également liés aux compétences socio-émotionnelles travaillées avec l'équipe cette année.

Il est proposé par Mme Savoie D'APPROUVER les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP), tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 025

9. Activités éducatives

Une activité supplémentaire est proposée pour les élèves d'adaptation scolaire; soit une sortie chez Acrosport Barani.

Mme Samson annonce que l'école sera en mesure d'assumer les coûts pour toutes les activités et sorties prévues cette année, via les différentes mesures budgétaires, à l'exception de la sortie à Ottawa prévue le 13 mai pour les élèves de 6e année. Pour cette sortie, un coût de 40 $ par élève sera chargé aux parents et l'école assumera un coût de 124 $ par enfant. Ainsi, nous ne dépasserons pas le coût de 45 $ maximum à charger aux parents, déterminé par les membres du conseil d'établissement, lors de la rencontre de novembre.

Il est proposé par Mme Alarie D'APPROUVER les activités mentionnées ci-avant, ainsi que les coûts à charger aux parents pour la sortie prévue à Ottawa.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 026

10. Règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026 (LIP, article 77.2)

Mmes Samson et Alarie expliquent que seules les informations surlignées en bleu, dans le document transmis au préalable, pouvaient être modifiées, à partir du canevas fourni par le CSSMI.

Elles donnent ensuite des explications aux membres face aux diverses informations inscrites et les consultent sur les divers choix à faire.

En ce qui concerne les coûts, on rappelle que le plan d'atténuation est maintenant terminé. Nous atteindrons donc le montant maximal à charger aux parents l'an prochain. L'indexation annuelle se faisant au 1er juillet de chaque année, il se pourrait toutefois que les montants soient ajustés à la hausse cet été, pour l'année scolaire 2025-2026.

Il est proposé par Mme Charette D'APPROUVER les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année 2025-2026, telles que présentées.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 027

11. Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire 2024-2025

Une nouvelle formule de ce gala est proposée cette année par le comité de parents; soit de type 5 à 7.

Mme Geneviève Côté est suggérée à titre de parent bénévole cette année. Il s'agit de la maman d'une élève de 6e année, qui en est à son dernier enfant qui passe par l'école Rose-des-Vents et qui s'est impliquée tout au long du parcours scolaire de ses enfants.

Tous les membres sont en accord avec cette candidature.

On mentionne également que nous nominerons les dames du cercle des fermières à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2025.

12. Rapport des enseignants

La deuxième étape est maintenant terminée et les rencontres de parents sont débutées pour certains élèves.

Le deuxième défi collectif est également terminé et l'activité récompense a eu lieu pour tous; soit un moment de lecture en pyjama, avec une petite couverture.

Les élèves du 2e cycle ont vécu un atelier pour apprendre la méthode Prouche (illustrateur / bédéiste).

Les élèves de 6e année, du groupe 821, ont débuté la partie linguistique du projet d'anglais intensif.

Un spectacle de talents s'organise présentement à l'école, chapeauté par Mme Foisy et quelques autres enseignantes. Celui-ci aura lieu le 27 mai prochain.

Un retour est fait en lien avec le gala de la persévérance organisé par la Municipalité, afin de mentionner la très grande organisation de cette soirée et l'appréciation de tous face à celle-ci.

Les élèves du préscolaire ont reçu la visite d'un théâtre ambulant, qui s'était installé dans le débarcadère des autobus (tortueberlue), afin d'assister à une nouvelle pièce de théâtre.

Nous travaillons avec des zones de jeu plus restreintes dans la cour d'école, en fonction des variations de température.

13. Rapport de la représentante du service de garde

La fonte de la neige graduelle permet de sortir à nouveau plusieurs jeux sur la cour d'école (*Connect 4*, cordes à sauter, etc.).

Deux nouvelles éducatrices se sont jointes à l'équipe pour remplacer des collègues absentes; soit Mmes Aurély et Julie.

Les règles de fonctionnement pour l'année 2025-2026 sont maintenant établies et ont été présentées à la rencontre de ce soir, avec l'ajustement des tarifs.

La réinscription des élèves au service de garde pour l'année 2025-2026 aura lieu en avril. Un courriel sera transmis aux parents à ce sujet, par Mme Alarie.

Les relevés fiscaux sont tous produits et disponibles via le portail parents (Mozaïk).

Diverses activités se préparent en vue de la semaine québécoise de la garde scolaire.

14. Rapport de la direction

La production du deuxième bulletin est maintenant terminée, alors que les rencontres de parents débutent.

Nous débutons tranquillement la préparation de la prochaine année scolaire.

L'état des fonds spéciaux sera présenté à la prochaine rencontre du conseil d'établissement, quelques membres étant absents de la rencontre de ce soir.

Une rencontre du comité harmonie est prévue cette semaine, où le programme hors-piste y sera abordé.

Quelques parents seraient prêts à se mobiliser pour l'organisation de la soirée festive, selon les réponses reçues au sondage effectué auprès des parents. Nous verrons à les contacter, afin de créer un comité organisateur.

Le marché IGA Lamoureux de Saint-Joseph-du-Lac nous offre toujours une commandite, mais qui sera dorénavant gérée différemment. Ils nous offrent une commandite de 1000 $ pour l'année scolaire; à gérer à notre façon. C'est-à-dire que nous pouvons l'utiliser pour une ou plusieurs activités, jusqu'à l'atteinte de la somme maximale de 1000 $.

15. Rapport de la représentante du comité de parents

Aucune information à rapporter à ce point ce soir.

16. Rapport de la représentante de l'OPP

Tout est planifié en vue du brunch de la cabane à sucre; des suçons à l'érable seront même offerts aux élèves, en plus du repas. Un parent nous offrira le sirop d'érable pour les crêpes et les producteurs de lait du Québec nous fourniront du lait et du fromage. Le marché IGA Lamoureux nous offre le reste de la nourriture, via la commandite expliquée au point de rapport de la direction.

La préparation de la nourriture se fera la veille de l'événement.

17. Rapport de la représentante de la communauté

Mme Champagne revient sur le gala de la persévérance scolaire de la Municipalité et souligne également l'élite sportive qui a été reconnue à travers ce gala, de même que la belle collaboration permettant la tenue de cet événement.

Un autre gala aura lieu pour souligner cette fois-ci l'implication des bénévoles, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole.

Un partenariat entre la Municipalité et l'école permettra à plusieurs groupes d'assister à une présentation de la compagnie Tricentris, qui vise à sensibiliser les élèves au fonctionnement d'un centre de tri, l'importance du recyclage, etc.

18. Correspondance

Aucune correspondance à remettre.

19. Autres points

Aucun autre point.

20. Prochaine rencontre / levée de l'assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 22 avril 2025, à 19 h.

La vice-présidente, Mme Olaïzola, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Mme Alarie DE LEVER la séance à 20 h 23.

Adopté à l'unanimité

Résolution nº CE-24-25 / 028

La présidente	La directrice	La secrétaire
Catherine Charbonneau	Mélanie Samson	Roxanne Boulard